

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Présents : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), Mmes FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. CONEJERO (pouvoir à Mme MUSEL)

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET-GOMEZ

23 – 112 - CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION DESTINÉE AUX TRAVAUX DE MODIFICATION DU SCHÉMA BASSE TENSION AU PROFIT D'ENEDIS- 36 PLACE DU FOIRAIL - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapport présenté par Monsieur CARRERE, conseiller municipal :

Monsieur le Maire informe qu'ENEDIS doit effectuer des travaux de modification du schéma basse tension sur la parcelle cadastrée section AE n° 80 sise 36 Place du Foirail. Pour ce faire ENEDIS doit établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 9 mètres ainsi que ses accessoires techniques.

Afin de réaliser ces travaux, ENEDIS, doit disposer d'une servitude de passage sur la parcelle susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer la servitude pour qu'ENEDIS établisse à demeure dans une bande de 1 mètre de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 9 mètres ainsi que ses accessoires techniques,
- de préciser que la canalisation sera implantée conformément au plan annexé,
- d'accepter les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- de préciser que tous les frais d'acte et de géomètre relatifs à l'opération seront à la charge d'ENEDIS.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 26 septembre 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le